



PRODUIT OU GROUPE DE PRODUIT : miel du Valais

Coordonnées du groupement demandeur / interprofession/ producteur

Nom, adresse : fédération d'apiculture du Valais romand :

Contrôle du miel	Jean-Paul BOURDIN	Chemin Neuf 19 1963 VETROZ	027/346.32.36 079/448.57.16
Représentant de la CVA	Marlyse Darbellay	Avenue de la Fusion 182 1920 Martigny	027/722.60.84 079/342.56.53

Pt du règlement	Exigence	Description – Exigence remplie/non remplie	Preuve / justification
2. Valeurs	Lien étroit avec le terroir	Le goût du miel dépend directement des plantes butinées, des nectars et miellats récoltés	
2. Valeurs	Association modernité et tradition	Le miel est produit depuis très longtemps, les techniques modernes d'analyses l'accompagnent maintenant	
2. Valeurs	Propriétés organoleptiques conférant une forte typicité	Non	
2. Valeurs	Autres valeurs véhiculées par le produit :	Importance des abeilles pour la biodiversité et l'agriculture	

Pt du règlement	Exigence	Description – Exigence remplie/non remplie	Preuve / justification
3.1 genre de produit	Provenance valaisanne des matières premières	Les miels sont produits par des ruches sises sur le territoire valaisan	adresses des membres
3.1 genre de produit	Provenance suisse car quantités insuffisantes en Valais	Non	
3.1 genre de produit	Provenance étrangère car production impossible en Suisse, max 10% du poids total du produit transformé	Non	
3.1 genre de produit	Elaboration du produit en Valais	Les miels sont extraits et conditionnés en Valais	Adresses des membres

Pt du règlement	Exigence	Description – Exigence remplie/non remplie	Preuve / justification
3.3 cahier des charges	Exigences physiques du produit et recette de fabrication	Points 5 et 6 du règlement pour le contrôle du miel élaboré par la FSSA : règles régissant l'exploitation et la qualité du miel	Feuille d'enregistrement pour le contrôle personnel et analyse des risques ; Contrôles FSSA
3.3 cahier des charges	Exigences environnementales pour la production	Santé des abeilles : pt 5 du règlement	
3.3 cahier des charges	Exigences sociales pour la production	Pas concerné	
3.3 cahier des charges	Exigences environnementales pour la transformation	Points 5 et 6 du règlement pour le contrôle du miel élaboré par la FSSA	Feuille d'enregistrement pour le contrôle personnel et analyse des risques ; Contrôles FSSA
3.3 cahier des charges	Exigences sociales pour la transformation	Point 8 du règlement : recours aux conseils et à la formation continue	Contrôles FSSA
3.3 cahier des charges	Exigences liées à l'emballage du produit	Pt 7 : règles pour la commercialisation du miel	Contrôles FSSA
3.3 cahier des charges	Exigences liées à la mise en marché du produit	Pt 7 : règles pour la commercialisation du miel / opercule avec label	Contrôles FSSA
3.3 cahier des charges	Exigences liées à la mise en marché du produit : dégustation du produit	autocontrôle	

Pt du règlement	Exigence	Description – Exigence remplie/non remplie	Preuve / justification
3.3 cahier des charges	Exigences légales concernant les conditions de production	Points 5 et 6 du règlement pour le contrôle du miel élaboré par la FSSA	Contrôles FSSA
3.3 cahier des charges	Respect de la législation alimentaire	Points 6 du règlement pour le contrôle du miel élaboré par la FSSA : qualité du miel	Analyses par laboratoire cantonal
3.3 cahier des charges	Exigences concernant la désignation des produits	Nom, adresse, poids, ... Etiquetage du miel selon l'ordonnance sur les denrées alimentaires : Revue suisse d'apiculture no 8, août 2003	Contrôles FSSA
3.3 cahier des charges	Absence d'OGM	Oui tant qu'il n'y a pas de cultures GM en Valais	
3.3 cahier des charges	Traçabilité assurée	oui	Contrôles FSSA

3.3 cahier des charges	Séparation des flux assurée	oui	Contrôles FSSA
3.3 cahier des charges	Autres exigences propres au produit :.....		

Organisme de contrôle :

Nom, adresse : FSSA (contrôles existants)

Tél, fax, mail :

Organisme de certification :

Nom, adresse : OIC, Jordils 1, CP 128, 1000 Lausanne 6

Tél : 021/601 53 75, Fax : 021/601 53 79, Email : info-oic@oic-izs.ch

Documents joints au dossier :

- règlement pour le contrôle du miel élaboré par la FSSA
- règlement cadre pour l'utilisation de la marque Valais-Wallis ® pour le miel valaisan
- cahier des charges de la commission de la marque Valais-Wallis ® pour le miel valaisan
- feuille d'enregistrement pour le contrôle personnel et analyse des risques
- check-liste pour le contrôle du programme de qualité FSSA
- documents disponibles sous : <http://www.abeilles-sion.ch/label.htm>
- nombre d'apiculteurs en Valais : environ 700